

Image not found or type unknown



Cherche maman à la radiance

Par **cricri**, le **06/08/2008** à **13:07**

bonjour j'ai fais une cessation d'activité début mai et donc mes droits à la sécu radiance courent encore pendant un an, j'ai également ma mutuelle à radiance mais là je cotise tous les mois. Je suis en essai bb, mais j'aimerais savoir à quoi j'ai droit en indemnité si je suis en arrêt maladie car je ne suis plus en activité ou peu d'intérim et à quoi a t-on droit également en congé maternité, merci